

ENTENTE INTERVENUE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

ci-après appelée l'« **Université** »

ET

**LE SYNDICAT DES PROFESSEURS ET
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU
QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

ci-après appelé le « **Syndicat** »

(ci-après appelés collectivement les
« **Parties** »)

RELATIVE À LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

- CONSIDÉRANT** la convention collective 2018-2022 liant les Parties;
- CONSIDÉRANT** la campagne de vaccination contre la COVID-19 actuellement menée par le Gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT** la sollicitation réalisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux auprès de professeurs membres de certains ordres professionnels autorisés à agir comme vaccinateurs ou préparateurs de doses;
- CONSIDÉRANT** la volonté commune des Parties de favoriser la participation des professeurs à la campagne de vaccination;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre les Parties.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1) Le préambule fait partie intégrante de la présente entente;
- 2) Aux fins de l'application de la clause 23.16 de la convention collective, le remboursement des cotisations professionnelles ne sera pas affecté par les activités professionnelles extérieures d'un professeur liées à la campagne actuelle de vaccination contre la COVID-19;
- 3) Toute autre disposition de la convention collective régissant les activités professionnelles extérieures s'applique;
- 4) La présente lettre d'entente est convenue en raison de circonstances particulières et exceptionnelles et les Parties conviennent que les dispositions qu'elle prévoit sont conclues dans le seul et unique but de répondre à une situation extraordinaire. La présente lettre d'entente ne pourra être invoquée d'aucune manière à titre de précédent.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ.

**LE SYNDICAT DES
PROFESSEURS ET DES
PROFESSEURES DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
TROIS-RIVIÈRES**

**L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
TROIS-RIVIÈRES**

M. Gilles Bronchti
Président

M. Olivier Malo
Vice-recteur aux ressources
humaines

M. Marc Beauregard
Vice-président aux affaires
syndicales

M. Mathieu Desjardins
Directeur du Service des ressources
humaines

Mme Sonia El Euch
Vice-présidente aux relations de
travail

M. Vincent Cantin
Doyen du Décanat de la gestion
académique des affaires
professorales par intérim

Mme Houda Souissi
Directrice du Service des relations de
travail